



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Vœux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale **Le gouvernement doit assumer le modèle social de la France et moderniser sa vision du service public**

L'intervention du ministre durant les vœux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 7 janvier dernier nous interroge.

**9 janvier 2026**

En effet, il est interpellé sur les problématiques de pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux et notamment sur les informations distillées dans la presse concernant plus de 300 000 agents territoriaux qui bénéficieraient d'une augmentation ! Ces agents vont simplement se voir attribuer une indemnité différentielle leur permettant de rattraper le SMIC.

NON, cette année encore, les agents territoriaux ne seront pas augmentés. Nos demandes de renouvellement de GIPA ou d'augmentation du point d'indice restent lettre morte de la part du ministre. Et pourtant, lors des vœux, il explique qu'il faut "une année utile" pour la fonction publique.

La CFDT répond qu'il faut une année utile pour notre modèle social, qu'il faut garantir aux collectivités les moyens de maintenir une politique en faveur des plus vulnérables. C'est cela assumer notre modèle social et maintenir une justice sociale dans notre pays.

La CFDT souhaite que le ministre change son logiciel vis à vis de la Fonction publique et notamment pour la Territoriale. On ne peut pas à la fois déplorer le manque de cotisants à la CNRACL et en même temps favoriser à tout crin le recours aux contractuels.

Moderniser notre vision du service public, c'est moderniser son statut et garantir que l'emploi titulaire reste une richesse pour le service public.

### CONTACT

**Marie Mennella**  
Secrétaire générale

**Virginie Gregoraci**  
Secrétaire nationale

Tél : 01 56 41 52 52  
[mmennella@interco.cfdt.fr](mailto:mmennella@interco.cfdt.fr)  
[vgregoraci@interco.cfdt.fr](mailto:vgregoraci@interco.cfdt.fr)

**La CFDT s'emploiera à ce que le futur projet de loi sur la sécurisation du droit de la Fonction publique soit un levier de changement, dans l'intérêt du service public de proximité et dans le respect des agents qui œuvrent au quotidien, en première ligne, pour le préserver.**